



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1209

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Confluence - Aménagement de locaux provisoires - Agents de nettoyage de la direction de la propreté - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1209**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Confluence - Aménagement de locaux provisoires - Agents de nettoyage de la direction de la propreté - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La première phase de réalisation de la zone d'aménagement concerté ZAC de Lyon Confluence en cours de livraison va transformer, d'ici 2015, 41 hectares de friches industrielles en quartier mixant l'activité économique, des logements, des espaces et des équipements publics, dont la place nautique, le pôle loisirs et l'hôtel de Région.

Pour la direction de la propreté, ce projet se traduira d'ici fin 2010 par 132 000 mètres carrés d'espaces publics supplémentaires à traiter quotidiennement ; ces surfaces atteindront 160 000 à 200 000 mètres carrés d'ici 2015 en fonction de l'avancement de la phase 2 de ce projet d'aménagement.

Les besoins d'intervention en matière de propreté sur l'ensemble du secteur seront très fortement impactés.

C'est pourquoi, dès 2005, la direction de la propreté a précisé ses besoins sur le secteur à partir des surfaces et typologie d'espaces publics à entretenir et travaillé avec la délégation générale au développement urbain et l'aménageur de la ZAC, la société publique locale d'aménagement Lyon Confluence dans le cadre du projet Confluence. Il s'agissait notamment d'implanter des locaux de proximité pour les agents de nettoyage.

Ces besoins réactualisés sont de 340 mètres carrés (120 mètres carrés de locaux pour le personnel + 220 mètres carrés de locaux matériels et balayuses de trottoirs).

Les différentes hypothèses d'implantation de ces locaux de proximité ne permettent pas à ce jour d'installation définitive avant 2014. Or, pour répondre aux besoins liés à la mise en service progressive des constructions, des locaux sont indispensables dès le début d'année 2010, d'où la recherche d'une solution provisoire :

- il convient en effet de renforcer le personnel de proximité et d'implanter rapidement 4 balayuses de trottoirs en appui du travail des agents, les surfaces de nombreux espaces publics projetés se prêtant particulièrement au travail mécanisé,

- les locaux actuels affectés au nettoyage sur le 2° arrondissement de Lyon ne permettent pas d'accueillir les personnels supplémentaires et les matériels indispensables à l'activité sur le secteur.

Après diverses recherches, le choix s'est porté sur un hangar (D3) situé au nord du marché gare (propriété communautaire) avec un accès direct sur la rue Casimir Perrier. Ce bâtiment ne fait pas partie de l'opération de démolition en cours : il a été décidé de conserver les hangars du MIN implantés en façade du quai pour faire "écran" à la circulation. Ce bâtiment ne sera démoli qu'à moyen terme, permettant ainsi d'amortir son aménagement et de finaliser la recherche d'un emplacement définitif.

Les travaux d'aménagement

Les locaux alloués sont situés dans trois travées mitoyennes du bâtiment. Les aménagements concernent essentiellement deux niveaux :

- les sous sols aménagés sommairement utilisés pour garer 4 balayuses de trottoir électriques ; la rampe extérieure existante convient au cheminement des machines,
- l'aménagement du rez de chaussée pour les locaux de vie, sanitaires, vestiaires, douches et réfectoire pour les vingt agents attendus (arrivée progressive sur 2010),

ainsi qu'une aire de lavage en extérieur utilisant la plate forme existante.

Les travaux seront réalisés a minima en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène et de santé au travail. Les travaux sont estimés comme suit :

Libellé	Aménagement du sous sol	Aire de lavage extérieur	Locaux sociaux RDC	Divers
travaux tous corps d'état : maçonnerie métallerie cloisons peinture plafonds suspendus menuiserie électricité carrelage plomberie extincteurs	26 500 € HT	13 200 € HT	83 600 € HT	10 700 € HT
prestations intellectuelles SPS et bureau de contrôle				6 000 € HT
total en € HT	26 500 € HT	13 200 € HT	83 600 € HT	16 700 € HT
total en € TTC	167 440 € TTC arrondi à 170 000 € TTC			

Ces travaux doivent être réalisés très rapidement pour être en cohérence avec les transferts de gestion des espaces publics de la ZAC phase 1 qui ont d'ores et déjà commencés (5,6 hectares en 2009 + 7,7 hectares prévus en 2010) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de locaux provisoires pour les agents de nettoyage dans le bâtiment D3 du marché d'intérêt national.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 "assurer le fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2101 - Lyon 2 Confluence, locaux nettoyage, pour un montant de 170 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 170 000 € TTC en dépenses en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.